



**Date de convocation**

Le 5 Septembre 2022

**Date de publication**

Le 5 Septembre 2022

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

**DELIBERATION N° 2022 -1.3 - 50**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le seize Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

**Etaient présents** : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, GABRIEL Fabienne, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan et BOUVIER Isabelle formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : MARTIN Florence, HUBERSON Marie-Pierre, BLONDEL Sylvie, et TREHET Laurent

Madame GABRIEL Fabienne a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

**OBJET : 2022 - 1.3 - 50 - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES INTERVENTIONS EN EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE DANS LES ECOLES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec Caux Seine Agglo pour l'organisation des interventions en éducation physique et sportive dans l'école.

La Commune organise et paye l'intervention de l'animatrice sportive qui sera remboursée par Caux Seine Agglo à la Commune.

La convention est signée pour une durée d'un an soit l'année scolaire 2022 – 2023.

Voté à l'unanimité.

En mairie, le 28 Septembre 2022

Le Maire,

Hubert LECARPENTIER

